



**Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de Montréal-Est
du 6 août 2009 à 17 h tenue en la salle du conseil de l'Hôtel de Ville
située au 11370, rue Notre-Dame Est**

Sont présents :

Monsieur Yvon Labrosse, maire
Monsieur Alain Dion, conseiller – district 1
Madame Monique Major, conseillère – district 2
Madame Sylvie Dauphinais, conseillère – district 3
Monsieur Robert Coutu, conseiller – district 4
Madame Anne St-Laurent, conseillère – district 6

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENTICE DE MONSIEUR YVON LABROSSE

Sont également présents :

Monsieur Roch Sergerie, avocat et greffier
Monsieur Jean-Nicolas Thibodeau, ing., directeur des services techniques et directeur général adjoint

Le maire, monsieur Yvon Labrosse, ouvre la séance à 17 h.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CM-200908185

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 6 août 2009, tel que ci-après reproduit :

Ouverture de la séance

Prière

Période de questions d'ordre général des citoyennes et des citoyens

Ouverture de la séance

1. Adoption de l'ordre du jour
6. Règlements
- 6.1. Premier projet - Règlement modifiant le règlement numéro 713 - Règlement de zonage et ses amendements afin de retirer le lot numéro 1 252 320 de la zone 27 pour l'intégrer dans la zone 24 - Adoption

Période de questions relatives à l'ordre du jour

Levée de la séance

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÈGLEMENTS

6

PREMIER PROJET - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 713 - RÈGLEMENT DE ZONAGE ET SES AMENDEMENTS AFIN DE RETIRER LE LOT NUMÉRO 1 252 320 DE LA ZONE 27 POUR L'INTÉGRER DANS LA ZONE 24 - ADOPTION

CM-200908186

6.1

Considérant l'avis de motion donné à la séance du 6 juillet 2009.

Il est proposé par madame la conseillère Monique Major,
Appuyé par madame la conseillère Sylvie Dauphinais

Et résolu

D'adopter le premier projet de règlement numéro 713-66 modifiant le règlement numéro 713 - Règlement de zonage et ses amendements afin de retirer le lot numéro 1 252 320 de la zone 27 pour l'intégrer dans la zone 24;

De soumettre ce projet de règlement à une consultation publique dont la date et l'heure seront déterminées par le greffier conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR

LEVÉE DE LA SÉANCE

CM-200908187

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Coutu,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

De lever la séance.

Le maire, monsieur Yvon Labrosse, déclare la séance levée à 17 h 10.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

YVON LABROSSE
Maire

ROCH SERGERIE, avocat
Greffier